

PRIX D'INTERPRÉTATION MUSICALE DU COLEGIO DE ESPAÑA ET DE L' INSTITUTO NACIONAL DE LAS ARTES ESCÉNICAS Y DE LA MÚSICA (I.N.A.E.M.)

Le Colegio de España organise, en collaboration avec l' INAEM, un concours pour l' attribution d' un prix destiné à récompenser l' activité exercée dans le domaine de l' interprétation musicale par les résidents du Colegio de España.

Conditions de participation

Toutes les personnes qui sont actuellement résidentes au Colegio de España de la C.I.U.P. ou qui l' ont été depuis 1987, date de sa réouverture. Toute personne ayant déjà obtenu ce prix ne pourra pas participer à ce concours.

PRIX

Le prix sera unique et indivisible. Il sera obligatoirement décerné. Ce prix représente l' attribution d' une somme de 1.600,00 € et un concert public de présentation du lauréat au Colegio de España (dans les limites des possibilités offertes par le centre). La date du concert sera fixée en accord avec la direction du Colegio de España et le lauréat. Par ailleurs, grâce à l' aide de l' INAEM (« Instituto Nacional de las Artes Escénicas y de la Música »), le Colegio de España éditera un CD au lauréat. La participation au concours implique l' autorisation au Colegio de España, de la part de l' interprète, pour la diffusion non commerciale du concert et du CD.

Dès que le jury aura proclamé le lauréat, ce dernier devra communiquer à la responsable des activités culturelles du Colegio de España, le programme du concert où, au moins une oeuvre espagnole doit obligatoirement figurer, et fournir toutes les indications nécessaires à son organisation.

PIÈCES A FOURNIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Elles seront rédigées en français ou en espagnol.

- 1 - Bref curriculum vitae.
- 2 - Description des activités musicales réalisées pendant le séjour au Colegio de España de la C.I.U.P, 6 pages maximum.
- 3 - Enregistrements sonores, en qualité de soliste, d' une durée maximale de 30 mn et en veillant à la qualité de l' enregistrement. Le lien en ligne (link on-line) de l'enregistrement accessible depuis internet (site web, Youtube, Sound Cloud ou équivalent) sera indiqué dans le corps du courrier électronique

JURY

Le jury sera composé par des personnalités ayant une relation avec le monde de la musique et par le Directeur du Colegio de España.

DATE LIMITE D'ENVOI DE LA CANDIDATURE

Le 25 novembre 2024



Envoyé par courrier électronique :

secdir@colesp.org

DÉCISION DU JURY

La décision du jury est sans appel et **sera notifiée à tous les candidats au plus tard le 13 décembre 2024.**

Tout autre problème qui pourrait se poser sera résolu par le jury.

La participation à ce concours suppose l'acceptation de ce règlement.

Paris, le 29 octobre 2024

Pour toute information complémentaire :

E-mail: secdir@colesp.org